



DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

# Contrats de prévention : Caractérisation des contrats ayant pris effet entre 1999 et 2007

*(avec quelques rappels  
sur la période 1988 à 1998)*

*Etude 2009-159 ↻ juin 2009*

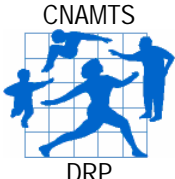
Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés  
Direction des Risques Professionnels - Mission Statistiques – PJ/NS

## Sommaire

I- Objectif de l'étude.....	3
II- Sources et champs des données.....	3
III- Définitions.....	4
IV- Nombre et caractéristiques des contrats de prévention (1988 à 2007).....	4
V- Des contrats visant principalement le CTN B, et dans une moindre mesure les CTN A et F... Mais avec des montants par contrat moins importants pour le CTN B.....	6
VI- Zoom sur le CTN B : des contrats portant principalement sur le gros œuvre et la maçonnerie.....	11
<i>Annexe 1 : Répartition par CTN des établissements comparables et comparaison avec la répartition des contrats de prévention (détails par année).....</i>	<i>13</i>
<i>Annexe 2 : « Bilan de 10 ans de contrats de prévention : 1988 à 1998 », tableau paru dans Travail et Sécurité en novembre 2000 .....</i>	<i>15</i>

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de contrats de prévention selon l'année (20 ans : de 1988 à 2007) .....	4
Tableau 2 : Caractéristiques des contrats de prévention depuis 1999, selon l'année d'effet .....	5
Tableau 3 : Nombre moyen de salariés selon le CTN (2000 à 2007) .....	6
Tableau 4a : Nombre de contrats par CTN selon l'année de prise d'effet, et poids des CTN .....	7
Tableau 4b : Nombre de contrats par CTN et poids des CTN (hors DOM) .....	7
Tableau 5 : Pénétration des contrats de prévention par CTN (moyenne annuelle sur la période).....	9
Tableau 6 : Poids des CTN pour le nombre de contrats et pour les établissements comparables .....	9
Tableau 7 : Montants moyens par contrat (en euros), selon l'année d'effet du contrat et le CTN.....	11
Tableau 8 : CTN B : Principaux risques visés par les contrats et comparaison de leur répartition avec celle de l'ensemble des établissements comparables. ....	12
Tableau 9a : Poids des CTN, en nombre de salariés, selon l'année (2000 à 2007) ( <i>établissements comparables à ceux concernés par un contrat</i> ).....	13
Tableau 9b : Poids des CTN, en nombre d'établissements, selon l'année (2000 à 2007) ( <i>établissements comparables à ceux concernés par un contrat</i> ).....	13

	<b>Contrats de prévention : Caractérisation des contrats ayant pris effet entre 1999 et 2007</b>	2009-159
		Page 3 / 15
		2009-06-23

## I- Objectif de l'étude

Cette étude vise à décrire globalement, par an et par secteur, les contrats de prévention ayant pris effet entre 1999 et 2007 (soit au cours des 9 dernières années disponibles), avec quelques indications sur une période plus longue (depuis 1988).

## II- Sources et champs des données

Pour les années 1988 à 1998, les données sont issues de l'article « Bilan de 10 ans de contrats de prévention » paru dans la revue *Travail & Sécurité* publiée en novembre 2000 (cf. annexe 2), et complétées par certaines informations de ventilation (mais récapitulant un peu moins de contrats) disponibles à la DRP.

Pour les années 1999 à 2007 :

- les informations sur les contrats proviennent de l'enquête-questionnaire EQ-DRP-22-2008 (lancée le 19 novembre 2008) ; l'année est relative à la date d'effet du contrat ;
- les informations sur les entreprises (effectifs, sinistres...) sont issues des 8 triennales 1998-1999-2000 à 2005-2006-2007 de SGE-TAPR et concernent à chaque fois la dernière année disponible de la triennale. Ainsi, les informations pour l'année N proviennent de la triennale « N-2, N-1, N ».

Il a été tenu compte, autant que possible, des évolutions liées à la nomenclature des numéros de risques. Les numéros utilisés font référence, en priorité, à ceux utilisés pour le barème 2009.

Tout comme pour les statistiques de sinistralité, anciennement dites « technologiques », sont exclus d'emblée les numéros de risques suivants :

- 753CA et 753CB (CTN B) : allocations complémentaires aux indemnités journalières,
- 753CC (CTN C), 911AA (CTN B), 911AE (CTN I) : caisses de congés payés,
- 401ZA et 401ZB (CTN C) : production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur - agents statutaires des entreprises nationalisées ou non,
- 802AA et 802CA (CTN H) : élèves et étudiants.

L'**effectif de l'entreprise** est alors calculé y compris :

- les sections bureaux,
- les catégories forfaitaires éventuelles (*exemple : vendeurs colporteurs de presse - risque 524RB*),
- les salariés des sections (SE) radiées (à noter que la plupart des SE présentes pour une année d'exercice donnée dans la base sont radiées au cours de l'année considérée).

Une fois affecté un effectif à chaque entreprise, les résultats sont calculés hors bureaux et sièges sociaux (y compris pour le CTN B), les contrats de prévention ne les concernant pas.

### III- Définitions

#### Montants :

Ce terme désigne les montants pris en charge par les CRAM/CGSS au titre des contrats.

#### Année pour les contrats :

Il s'agit de l'année de prise d'effet du contrat de prévention.

Par abus de langage, le terme « contrat signé en ... » sera parfois employé à la place de « contrat ayant pris effet en ... ».

#### Etablissements comparables :

Afin de mettre en perspective certains résultats obtenus, l'étude comparera les établissements ayant bénéficié de contrats aux établissements n'ayant pas bénéficié de contrats dans les mêmes secteurs.

Pour ces derniers, les conditions suivantes doivent être simultanément remplies :

- établissements appartenant à une entreprise de moins de 200 salariés pour chacune des années disponibles sous SGE-TAPR (année en première version), soit de 2000 à 2007,
- établissements dont l'entreprise n'a jamais signé de contrats entre 1999 et 2007, voire pour certaines en 1998 et 2008 (totalité des contrats issus de l'enquête EQ-DRP-22-2008),
- établissements dont une des sections :
  - possède l'année N, un numéro de risque appartenant à la liste établie à partir des risques visés par les contrats prenant effet cette année-là,
  - et possède au moins un salarié l'année N (N étant compris entre 1999 et 2007).

*Ces établissements sont en moyenne annuelle au nombre de 491 000, et emploient 3,1 millions de salariés (sur les risques ayant fait l'objet de contrats).*

### IV- Nombre et caractéristiques des contrats de prévention (1988 à 2007)

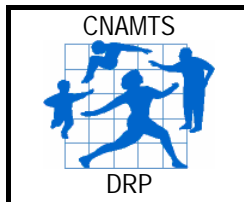
Depuis 1991, le nombre de contrats de prévention signés par an est du même ordre de grandeur : il est compris entre 1 076 (pour l'année 1992) et 1 580 (pour 2000). Le nombre de contrats signés antérieurement à 1991 est très faible par rapport aux autres années, en raison de la mise en place de cette aide financière.

Sur les 9 dernières années disponibles (1999 à 2007), le nombre de contrats de prévention varie de 1 145 (pour 2007) à 1 580 (pour 2000) ; en moyenne, 1 341 contrats ont pris effet chaque année sur cette période.

**Tableau 1 : Nombre de contrats de prévention selon l'année (20 ans : de 1988 à 2007)**

Année du contrat	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	...
Nombre de Contrats <sup>(a)</sup>	8	269	877	1 468	1 076	1 555	1 221	1 241	1 290	1 447	1 299	...
Part de l'année dans le total	0,0%	1,1%	3,7%	6,2%	4,5%	6,5%	5,1%	5,2%	5,4%	6,1%	5,5%	...

(a) Pour les années 1988 à 1998, le nombre total de contrats affiché dans le tableau 2 n'a pas pu être ventilé par année ; il est ici de 11 751.



# Contrats de prévention : Caractérisation des contrats ayant pris effet entre 1999 et 2007

2009-159

Page 5 / 15

2009-06-23

Année d'effet du contrat	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL (20 années)
Nombre de Contrats	1 464	1 580	1 466	1 205	1 293	1 239	1 249	1 430	1 145	<b>23 822</b>
Part de l'année dans le total	6,1%	6,6%	6,2%	5,1%	5,4%	5,2%	5,2%	6,0%	4,8%	<b>100,0%</b>

Entre 1999 et 2007, les contrats durent en moyenne près de 2 ans et les caisses ont apporté une aide financière moyenne aux entreprises de 27 800 euros environ par contrat.

**Tableau 2 : Caractéristiques des contrats de prévention depuis 1999, selon l'année d'effet**

Année d'effet	Nombre de contrats	Répartition des contrats selon l'année d'effet	Montant (€) de l'aide financière	Montant moyen par contrat	Durée moyenne des contrats (en mois)	Nombre moyen de salariés <sup>1</sup> par contrat
<b>1999</b>	1 464	12,1%	36 861 083	25 178	23,1	
<b>2000</b>	1 580	13,1%	38 248 096	24 208	22,5	28 (± 34)
<b>2001</b>	1 466	12,1%	39 472 859	26 926	23,1	27 (± 34)
<b>2002</b>	1 205	10,0%	34 310 948	28 474	23,2	29 (± 34)
<b>2003</b>	1 293	10,7%	38 539 873	29 807	23,8	30 (± 36)
<b>2004</b>	1 239	10,3%	36 625 776	29 561	23,8	30 (± 37)
<b>2005</b>	1 249	10,3%	38 991 994	31 219	24,2	27 (± 33)
<b>2006</b>	1 430	11,8%	39 742 768	27 792	22,3	25 (± 29)
<b>2007</b>	1 145	9,5%	33 011 622	28 831	20,3	24 (± 31)
<b>Total (9 ans)</b>	<b>12 071</b>	<b>100,0%</b>	<b>335 805 019</b>	<b>27 819</b>	<b>22,9</b>	<b>28 (± 34)<sup>(b)</sup></b>
<b>1988 à 1998<sup>(c)</sup></b>	<b>12 526</b>		<b>339 130 892</b>	<b>27 074</b>		

(b) calculé sur les années SGE-TAPR disponibles, à savoir 2000 à 2007

(c) cette période est équivalente à une période de 9 ans, en regroupant au sein d'une seule année les contrats de 1988 à 1990 (années de mise en place où le nombre de contrats a été faible)

Le nombre moyen par établissement des salariés des sections d'établissements désignées par les contrats est de 28, mais avec un écart-type très élevé (34) ce qui traduit une grande disparité entre les contrats.

Il existe aussi de grandes différences d'un CTN à l'autre (cf. tableau 3) : 33 pour le CTN A par exemple et 17 pour le CTN B. A noter que l'existence de disparités entre CTN avait déjà été observée sur la période antérieure 1988-1998.

<sup>1</sup> Entre parenthèses est reporté l'écart-type qui est une mesure de la dispersion autour de la moyenne.

Le nombre de salariés retenu pour chaque contrat est celui de l'année de prise d'effet du contrat, pour le risque visé.

Le nombre moyen de salariés par contrat a été calculé sur les contrats pour lesquels il a été possible de trouver dans SGE-TAPR l'établissement assorti du risque visé par le contrat et qui possèdent au moins un salarié pour ce risque-là l'année de prise d'effet du contrat (soit sur 82 à 87% des contrats selon l'année).

**Tableau 3 : Nombre moyen de salariés selon le CTN (2000 à 2007)**

	CTN A	CTN B	CTN C	CTN D	CTN E	CTN F	CTN G	CTN H	CTN I	Tous CTN
<b>Nb contrats</b> <sup>(d)</sup>	1 963	3 776	556	670	365	1 511	24	9	410	9 284
<b>Nombre moyen de salariés<sup>2</sup> par contrat</b>										
sal. SE désignées	33 (± 37)	17 (± 20)	43 (± 39)	25 (± 29)	45 (± 43)	26 (± 31)	8 (± 9)	34 (± 32)	72 (± 52)	<b>28 (± 34)</b>
sal. entreprises	40	24	52	32	58	36	15	41	96	<b>36</b>
<b>Nombre moyen de salariés (sur le champ des établissements comparables sans contrats)</b>										
sal. SE <sup>3</sup>	10	5	9	4	21	9	4	8	16	<b>6</b>
sal. entreprises <sup>4</sup>	12	5	11	5	26	11	5	9	21	<b>7</b>

(d) Contrats ayant servis dans le calcul du nombre moyen de salariés par contrat (soit 88% des 10 607 contrats 2000 à 2007)

Les contrats de prévention touchent des établissements en moyenne plus grands que les établissements comparables (relevant d'entreprises de moins de 200 salariés n'ayant signé aucun contrat mais ayant des sections de même risques que les contrats).

Ce constat sera affiné par l'étude 2009-081 sur la caractérisation des entreprises ayant signé des contrats de prévention.

## V- Des contrats visant principalement le CTN B, et dans une moindre mesure les CTN A et F... Mais avec des montants par contrat moins importants pour le CTN B

Sur l'ensemble des 9 années 1999 à 2007, 3 CTN totalisent 78% des contrats ; 41% concernant le CTN B (Bâtiments et travaux publics), 22% la Métallurgie (CTN A) et 16% le CTN F.

L'étude 2008-0298, avait souligné la spécificité de ces 3 secteurs, seuls CTN où la sinistralité, déjà plus forte sur les entreprises de moins de 200 salariés, était accentuée par le choix des risques visés par les CNO actives en 2007.

<sup>2</sup> Cf. note 1.

<sup>3</sup> Nombre moyen de salariés des risques visés =  $\sum_i$  (nombre de salariés de l'année Ni pour les risques listés dans un contrat prenant effet l'année Ni) /  $\sum_i$  (nombre d'établissements de l'année Ni auxquels appartiennent ces salariés).

<sup>4</sup> Nombre moyen de salariés des entreprises =  $\sum_i$  (nombre de salariés de l'année Ni pour les entreprises dont relèvent les risques listés dans un contrat prenant effet l'année Ni) /  $\sum_i$  (nombre d'entreprises de l'année Ni auxquels appartiennent ces salariés).

**Tableau 4a : Nombre de contrats par CTN selon l'année de prise d'effet, et poids des CTN**

année	CTN A	CTN B	CTN C	CTN D	CTN E	CTN F	CTN G	CTN H	CTN I	Total
<b>1999</b>	305 21%	658 45%	95 6%	98 7%	43 3%	176 12%	8 1%	2 0%	79 5%	<b>1 464</b> 100%
<b>2000</b>	303 19%	742 47%	85 5%	99 6%	43 3%	217 14%	5 0%		86 5%	<b>1 580</b> 100%
<b>2001</b>	358 24%	688 47%	92 6%	52 4%	51 3%	218 15%	6 0%	1 0%		<b>1 466</b> 100%
<b>2002</b>	164 14%	545 45%	79 7%	109 9%	67 6%	206 17%	6 0%	5 0%	24 2%	<b>1 205</b> 100%
<b>2003</b>	184 14%	489 38%	125 10%	142 11%	33 3%	220 17%	6 0%		94 7%	<b>1 293</b> 100%
<b>2004</b>	222 18%	522 42%	76 6%	101 8%	62 5%	181 15%		1 0%	74 6%	<b>1 239</b> 100%
<b>2005</b>	352 28%	344 28%	83 7%	124 10%	36 3%	228 18%		2 0%	80 6%	<b>1 249</b> 100%
<b>2006</b>	422 30%	529 37%	47 3%	91 6%	54 4%	208 15%		1 0%	78 5%	<b>1 430</b> 100%
<b>2007</b>	292 26%	446 39%	47 4%	71 6%	62 5%	224 20%	3 0%			<b>1 145</b> 100%
<b>Total</b>	<b>2 602</b> <b>22%</b>	<b>4 963</b> <b>41%</b>	<b>729</b> <b>6%</b>	<b>887</b> <b>7%</b>	<b>451</b> <b>4%</b>	<b>1 878</b> <b>16%</b>	<b>34</b> <b>0%</b>	<b>12</b> <b>0%</b>	<b>515</b> <b>4%</b>	<b>12 071</b> <b>100%</b>

**Tableau 4b : Nombre de contrats par CTN et poids des CTN (hors DOM)**

Nombre de contrats - Hors DOM -	CTN A	CTN B	CTN C	CTN E et F	CTN G <sup>(e)</sup>	CTN D, H et I	Tous CTN
<b>1999 à 2007</b>	2 498	4 723	707	2 185	31	1 161	<b>11 305</b>
<b>part du CTN</b>	<b>22%</b>	<b>42%</b>	6%	19%	0%	10%	<b>100%</b>
<b>1988 à 1998</b>	4 246	3 461	943	2 279	79	1 434	<b>12 442</b>
<b>part du CTN</b>	<b>34%</b>	<b>28%</b>	8%	18%	1%	11%	<b>100%</b>

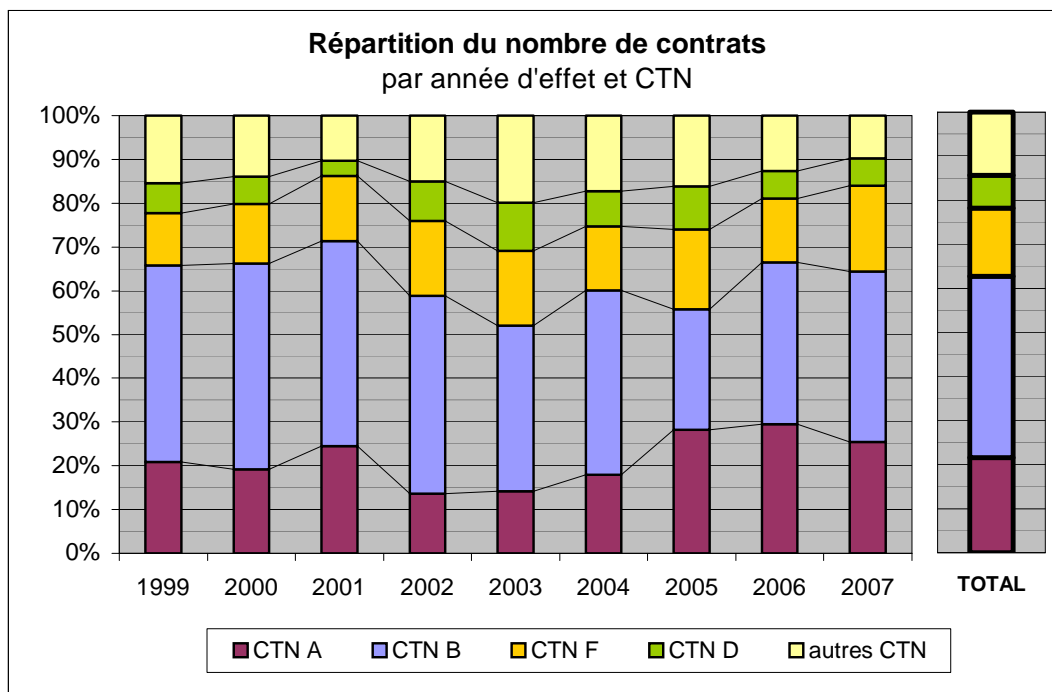
Lorsqu'on s'intéresse aux années prises une à une, des différences existent entre répartitions selon les secteurs d'activité du nombre de contrats.

Sur la période 1988 à 1998<sup>5</sup>, les contrats signés visaient en premier lieu le CTN A (34% des contrats) et non le CTN B (28%) comme pour les années les plus récentes.

Ceci peut s'expliquer en partie par une part (calculée en nombre de salariés sur l'ensemble des risques du CTN) plus importante dans le passé que de nos jours pour le secteur de la métallurgie : de 1988 à 1998, ce secteur totalisait entre 63% du total « CTN A + B » (en début de période) et 66% (en fin de période), alors qu'il n'a cessé de diminuer de 1999 à 2007, passant de 65% à 56%, soit 9% de moins en 9 ans<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Cf. étude publiée dans la revue « Travail et Sécurité » en novembre 2000 sur la situation des contrats de prévention de 1988 à 1998

<sup>6</sup> Cf. étude 2008-0241 sur l'évolution historique de la sinistralité différenciée par secteur d'activité (de 1955 à 2006)



L'année 2005 se distingue des autres années :

- par un nombre faible de contrats de prévention visant des risques du CTN B (28% contre 41% en moyenne) et très légèrement inférieur au nombre de contrats liés au CTN A (344 contrats versus 352 pour le CTN A),
- au profit de contrats plus souvent signés avec le CTN D (Alimentation) ; ce CTN totalise, comme en 2003, 10% des contrats prenant effet cette année-là (en moyenne ce CTN ne représentant que 6% des contrats annuels).

L'année 2003 est celle pour laquelle le nombre de contrats des CTN A et B est le plus faible, année où ces 2 secteurs ne totalisent qu'un contrat sur 2 (52%) contre 63% en moyenne. Cela est dû à un nombre plus important de contrats visant les CTN C (Transport, EGE, Communication) et D (Alimentation) : respectivement 10% et 11% des contrats.

En 2002 et 2003, les contrats relevant du CTN F sont plus nombreux que ceux relevant du CTN A, contrairement aux autres années.

C'est en 2007 que les contrats visant le CTN F sont, en relatif, les plus nombreux (20% des contrats de 2007 contre 16% en moyenne sur les 9 ans).

Ceci dit on ne constate pas de réel impact de l'engagement pris par les CRAM/CGSS lors des premiers CPG : « de faire en sorte qu'annuellement au moins 15% du nombre des contrats de prévention signés concernent les CTN D, E, F, G, H et I, secteurs habituellement les moins enclins à en réaliser ».

Ces différences annuelles ne s'observent pas de façon identique, année par année, sur la répartition des salariés (respectivement des établissements) selon les secteurs d'activité, cette répartition étant calculée sur des établissements comparables à ceux concernés par un contrat de prévention (cf. annexe 1).



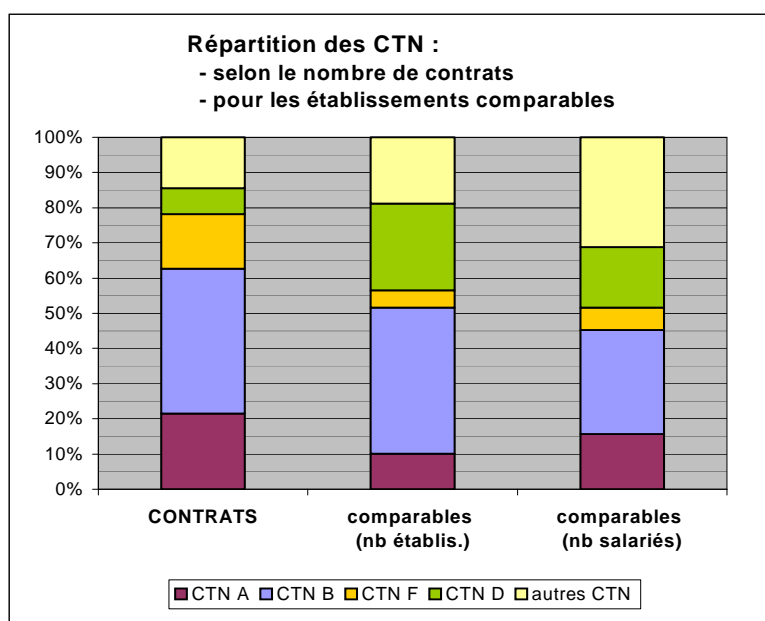
Ceci conduit alors globalement sur l'ensemble de la période à une répartition générale des contrats de prévention par CTN différente de celle des établissements comparables, ce qui se traduit par un indicateur annuel de pénétration des contrats de prévention différent par CTN (voir ci-dessous).

**Tableau 5 : Pénétration des contrats de prévention par CTN (moyenne annuelle sur la période)**

par an	CTN A	CTN B	CTN C	CTN D	CTN E	CTN F	CTN G	CTN H	CTN I	Total
nombre moyen de contrats	289	551	81	99	50	209	4	1	57	1 341
nombre moyen d'établissements comparables	49 478	204 301	30 461	121 359	23 889	4 736	9 269	26 724	21 141	491 358
<b>Indicateur de pénétration</b>	0,58%	0,27%	0,27%	0,08%	0,21%	4,41%	0,04%	0,00%	0,27%	0,27%

**Tableau 6 : Poids des CTN pour le nombre de contrats et pour les établissements comparables**

CTN	contrats (poids en nombre)	établis. comparables (poids en nb salariés)	établis. comparables (poids en nb établis.)
<b>A</b>	22%	16%	10%
<b>B</b>	41%	29%	42%
<b>C</b>	6%	9%	6%
<b>D</b>	7%	17%	25%
<b>E</b>	4%	3%	1%
<b>F</b>	16%	6%	5%
<b>G</b>	0%	1%	2%
<b>H</b>	0%	7%	5%
<b>I</b>	4%	11%	4%
Tous CTN	100%	100%	100%



Les contrats concernent à 63% les CTN A et B, alors que ces 2 CTN ne pèsent que 45% en nombre de salariés (et 52% en nombre d'établissements) au sein des établissements comparables.

En proportion, de nombreux contrats ont été signés avec le CTN F (15%) par rapport à ce que ce CTN représente au sein des établissements comparables (5%).

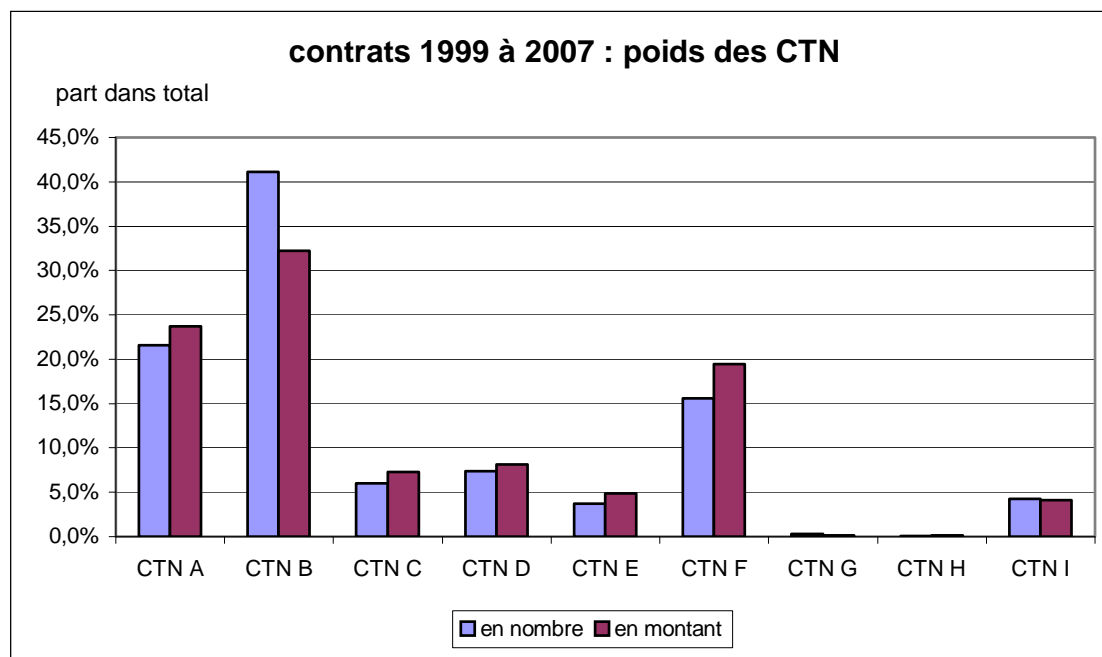
Le CTN D est peu concerné par les contrats mais fortement représenté dans l'ensemble des établissements comparables.

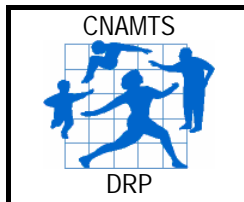
*A noter que lors de l'étude 2008-0298 sur la sinistralité des entreprises a priori éligibles à un contrat de prévention (basée sur la liste des CNO actives en 2007), le CTN D apparaissait comme le seul secteur visant potentiellement des sections moins sinistrées (en fréquence et en gravité) que l'ensemble du secteur.*

### Montants liés aux contrats de prévention : détails par CTN

Le montant des aides financières accordées aux entreprises au titre des contrats de prévention représente en moyenne **37,3 millions d'euros par an**, soit 335,8 millions d'euros en 9 ans.

Ce budget est globalement réparti entre CTN de la même façon que le nombre de contrats, à l'exception du CTN B pour lequel ces aides financières représentent une part moindre par rapport au nombre de contrats (et ce quelle que soit la date du contrat) ; ceci joue principalement en faveur du CTN F pour lequel le montant moyen par contrat atteint 34 800 euros environ, contre près de 21 800 euros pour le CTN B. A noter tout de même que le CTN B est un CTN où les salariés sont en moyenne moins nombreux (cf. tableau 3).





**Tableau 7 : Montants moyens par contrat (en euros), selon l'année d'effet du contrat et le CTN**

année	CTN A	CTN B	CTN C	CTN D	CTN E	CTN F	CTN G	CTN H	CTN I	Tous CTN
<b>1999</b>	33 069	17 983	30 622	34 913	31 785	30 127	19 131	39 555	21 655	<b>25 178</b>
<b>2000</b>	28 663	18 169	28 981	30 261	36 825	32 576	11 726		22 228	<b>24 208</b>
<b>2001</b>	30 917	19 933	29 607	34 249	35 075	38 168	10 182	15 092		<b>26 926</b>
<b>2002</b>	35 770	21 902	33 071	31 211	36 170	33 778	17 422	39 688	33 700	<b>28 474</b>
<b>2003</b>	34 049	21 707	33 586	29 588	29 438	40 712	17 722		34 316	<b>29 807</b>
<b>2004</b>	34 298	23 241	39 109	32 163	36 639	35 365		36 381	26 353	<b>29 561</b>
<b>2005</b>	29 922	26 811	37 858	31 206	41 738	36 999		39 400	27 598	<b>31 219</b>
<b>2006</b>	27 640	24 441	38 173	27 679	34 335	34 153		5 460	24 012	<b>27 792</b>
<b>2007</b>	26 843	27 614	35 287	25 341	40 392	30 425	26 708			<b>28 831</b>
<b>Total</b>	<b>30 599</b>	<b>21 797</b>	<b>33 573</b>	<b>30 708</b>	<b>36 067</b>	<b>34 804</b>	<b>16 581</b>	<b>34 440</b>	<b>26 578</b>	<b>27 819</b>

## VI- Zoom sur le CTN B : des contrats portant principalement sur le gros œuvre et la maçonnerie

Les contrats de prévention concernant le CTN B sont concentrés sur deux groupements technologiques (ce qui n'est pas aussi remarquable pour les CTN A et F, CTN représentant avec le CTN B près de 80% des contrats ayant pris effet entre 1999 et 2007).

L'ensemble des activités relatives au gros œuvre et aux activités avec risque important de chute de hauteur ont fait l'objet de 3 254 contrats (soit 65,6% des contrats du CTN B).

De plus, 50,5% des contrats relatifs au CTN B se concentrent sur 4 numéros de risques (qui sont par ailleurs les 4 risques les plus concernés par les contrats, y compris tous CTN confondus).

Les risques 454CD « Menuiserie de bâtiment... » et 452JA « Couverture en tous matériaux... » arrivent en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position pour le nombre de contrats, y compris CTN autres que B.

Au sein du CTN B, ils sont beaucoup plus souvent visés par un contrat que ce qu'ils ne sont présents dans l'ensemble des établissements comparables n'ayant pas signé de contrat mais qui pourraient *a priori* y prétendre : 17% des contrats du CTN B relèvent du risque 454CD versus 6% environ au sein des établissements comparables (en nombre d'établissements, comme en salariés).

Cela est également observable pour les risques 452LA et 452JC, bien qu'ayant fait l'objet de contrats moins nombreux.

A contrario, le risque 452VD « maçonnerie et gros œuvre (hors maisons individuelles) » est le seul risque du CTN B pour lequel on a signé, en proportion, moins de contrats (6%) que ce que les entreprises comparables représentent dans ce CTN (13,4% des établissements et 8,6% des salariés).

**Tableau 8 : CTN B : Principaux risques visés par les contrats et comparaison de leur répartition avec celle de l'ensemble des établissements comparables.**

Risques et groupements technologiques	nombre de contrats	part dans les contrats du CTN B	poids <sup>7</sup> en nbre d'établis. 2007 (comparables)	poids en nbre de salariés 2007 (comparables)	ordre risque <sup>(e)</sup>
452BC - Entreprises générales et construction de bâtiments (hors maisons individuelles)	877	17,7%	9,9%	11,8%	1
452VD - Travaux de maçonnerie et de gros œuvre (hors maisons individuelles)	302	6,1%	13,4%	8,6%	4
<i>Autres risques</i>	235	4,7%	4,8%	4,7%	
<b>TOTAL : Gros oeuvre - Maçonnerie</b>	<b>1 414</b>	<b>28,5%</b>	<b>28,1%</b>	<b>25,1%</b>	
454CD - Menuiserie de bâtiment (fabrication et pose) associée ou non à la charpente	853	17,2%	5,8%	5,6%	2
452JA - Couverture en tous matériaux (sans plomberie)	473	9,5%	2,9%	2,7%	3
452LA - Travaux de charpente en bois	194	3,9%	1,1%	1,0%	13
452JC - Couverture, plomberie, sanitaires - Installation d'eau et de gaz. - Installation d'équipements thermiques et de climatisation	162	3,3%	1,5%	2,0%	16
<i>Autres risques</i>	158	3,2%	2,2%	2,0%	
<b>TOTAL : Gros oeuvre autre que maçonnerie et activités diverses avec risque important de chute d'un niveau supérieur</b>	<b>1 840</b>	<b>37,1%</b>	<b>13,4%</b>	<b>13,3%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 254</b>	<b>65,6%</b>	<b>41,5%</b>	<b>38,4%</b>	

(e) Les risques (tous CTN confondus) sont classés selon le nombre de contrats, par ordre décroissant.

A ce stade, il pourrait donc s'avérer nécessaire de redresser la structure des établissements comparables (en CTN comme en risques), afin d'améliorer les résultats obtenus lors de certaines études.

<sup>7</sup> Exemple pour le risque 452BC : poids = nombre d'établissements appartenant à des entreprises de moins de 200 salariés et avec un risque égal à 452BC / nombre total d'établissements comparables liés au CTN B.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Répartition par CTN des établissements comparables et comparaison avec la répartition des contrats de prévention (détails par année)

**Tableau 9a : Poids des CTN, en nombre de salariés<sup>8</sup>, selon l'année (2000 à 2007)**  
(établissements comparables à ceux concernés par un contrat)

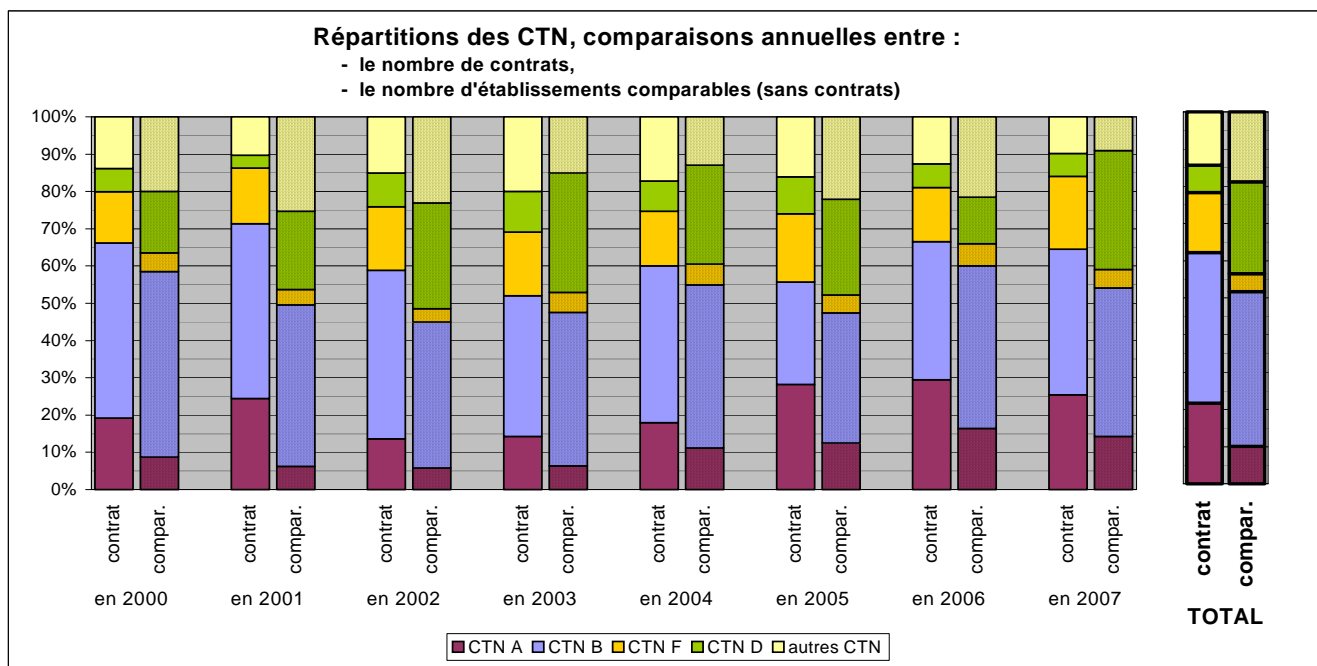
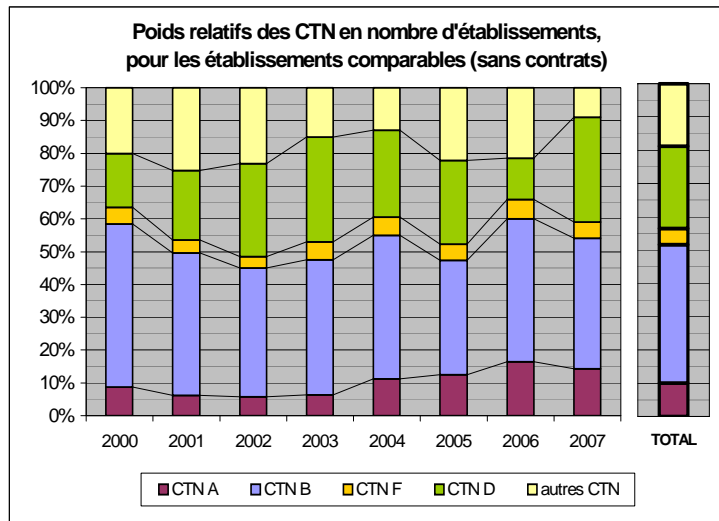
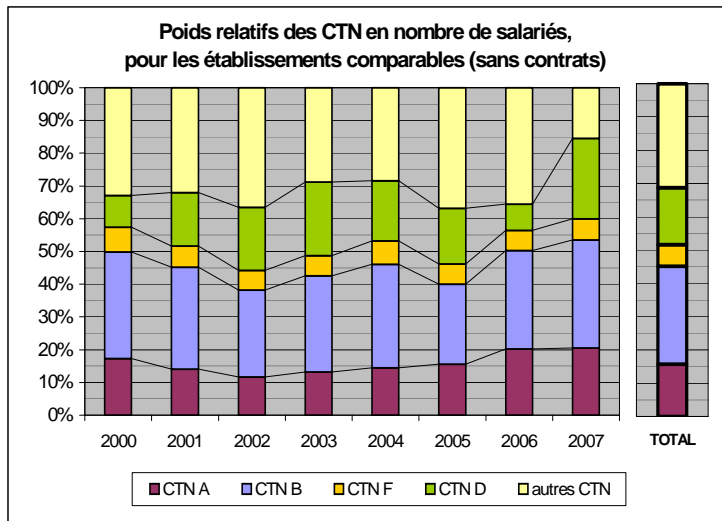
année	CTN A	CTN B	CTN C	CTN D	CTN E	CTN F	CTN G	CTN H	CTN I	Tous CTN
2000	17%	33%	13%	10%	4%	8%	2%	0%	14%	100%
2001	14%	31%	11%	16%	3%	6%	5%	13%	0%	100%
2002	12%	27%	9%	19%	3%	6%	1%	13%	11%	100%
2003	13%	29%	11%	22%	3%	6%	1%	0%	14%	100%
2004	14%	32%	9%	18%	4%	7%	0%	0%	16%	100%
2005	16%	24%	8%	17%	2%	6%	0%	11%	15%	100%
2006	20%	30%	3%	8%	3%	6%	0%	15%	14%	100%
2007	21%	33%	10%	25%	3%	7%	2%	0%	0%	100%
<b>Total</b>	<b>16%</b>	<b>29%</b>	<b>9%</b>	<b>17%</b>	<b>3%</b>	<b>6%</b>	<b>1%</b>	<b>7%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>

**Tableau 9b : Poids des CTN, en nombre d'établissements<sup>9</sup>, selon l'année (2000 à 2007)**  
(établissements comparables à ceux concernés par un contrat)

année	CTN A	CTN B	CTN C	CTN D	CTN E	CTN F	CTN G	CTN H	CTN I	Tous CTN
2000	9%	50%	10%	17%	1%	5%	3%	0%	6%	100%
2001	6%	43%	7%	21%	1%	4%	7%	10%	0%	100%
2002	6%	39%	6%	28%	1%	4%	1%	10%	4%	100%
2003	6%	41%	7%	32%	1%	5%	2%	0%	6%	100%
2004	11%	44%	6%	27%	1%	6%	0%	0%	6%	100%
2005	12%	35%	6%	26%	1%	5%	0%	9%	7%	100%
2006	16%	44%	2%	13%	1%	6%	0%	12%	6%	100%
2007	14%	40%	6%	32%	1%	5%	2%	0%	0%	100%
<b>Total</b>	<b>10%</b>	<b>42%</b>	<b>6%</b>	<b>25%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>2%</b>	<b>5%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

<sup>8</sup> Pour une année donnée, un établissement possédant 2 sections appartenant à 2 CTN différents est compté dans chacun des 2 CTN. Un établissement possédant un risque listé dans un contrat l'année N et l'année N+1 est compté pour chacune des années N et N+1 dès lors qu'il possède au moins un salarié pour chacune des années.
















<sup>9</sup> Cf. note ci-dessus.



**Annexe 2 : « Bilan de 10 ans de contrats de prévention : 1988 à 1998 »,  
tableau paru dans *Travail et Sécurité* en novembre 2000**

**Bilan sur dix ans par CTN, Comité technique national,  
représentant chacun une branche d'activité.**

*(Etat de situation des contrats de prévention au 31 décembre 1998).*

Comité technique national	Nombre de contrats	Montant des contrats (en francs)	% du total national en nombre	% du total national en montant	Montant moyen par contrat	Part moyenne du montant des contrats dans l'investissement total des entreprises	Nombre moyen de salariés par contrat
 <b>01 Métallurgie</b> Hors réparation et commerce automobile	4 246	775 995 726	33,87%	34,88%	182 759	22,02%	33
 <b>02 Bâtiment et travaux publics</b>	3 461	428 082 275	27,61%	19,24%	123 687	24,41%	31
 <b>03 Bois</b>	1 047	213 573 835	8,35%	9,60%	203 986	23,08%	44
 <b>04 Chimie</b>	216	62 082 957	1,72%	2,79%	287 421	21,92%	63
 <b>05 Pierres et terres à feu</b>	629	128 641 110	5,02%	5,78%	204 517	21,58%	37
 <b>06 Caoutchouc-papier-carton</b>	163	52 951 065	1,30%	2,38%	324 853	20,73%	92
 <b>07 Livre</b>	222	53 093 296	1,77%	2,39%	239 159	22,61%	45
 <b>08 Textiles</b>	107	41 610 256	0,85%	1,87%	388 881	20,57%	90
 <b>09 Vêtements</b>	28	7 361 408	0,22%	0,33%	262 907	17,87%	44
 <b>10 Cuir et peaux</b>	89	12 254 424	0,71%	0,55%	137 690	24,27%	90
 <b>11 Alimentation</b>	859	179 331 477	6,93%	8,06%	206 365	20,62%	47
 <b>12 Transports et manutention</b>	721	143 454 288	5,75%	6,45%	198 966	13,95%	51
 <b>13 Eau, gaz, électricité</b>	0	0	0	0	0	0	0
 <b>14 Commerces non alimentaires</b>	79	9 073 012	0,63%	0,41%	114 648	17,59%	33
 <b>15 Interprofessionnel</b>	575	95 057 177	4,59%	4,27%	165 317	26,28%	85
<b>DOM</b>	84	21 990 520	0,67%	0,99%	261 792	22,49%	55
<b>Total</b>	12 536	2 224 552 826	100%	100%	177 453	21,59%	43

« Les statistiques traitant du nombre de contrats portent sur la décennie 1988-1998. On compte très exactement 12 536 contrats signés en 10 ans. »